



COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE
01 AVRIL 2020

Le 01 avril 2020, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté la décision suivante :

- Décision n° 2020-007 du 01 avril 2020 portant modification de la liste des compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de support de paris.